

UN ENIÈME 49.3 QUI VA FAIRE GRIMPER LA TEMPÉRATURE DES PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ !

Une étude de la DARES du 27 décembre 2024 confirme que le secteur de la santé et de l'action sociale reste le premier secteur en fréquence d'accident de travail en 2022 avec 128 860 AT alors que l'intensité du travail est insoutenable, les horaires atypiques, le travail le week-end, les journées de 12 heures consécutives et le travail de nuit sont la norme.

Les conditions de travail continuent de se dégrader fortement par la décision du gouvernement d'imposer arbitrairement la réduction de l'indemnisation des arrêts maladies.

À compter du 1^{er} Mars 2025, lors d'un d'arrêt maladie, les agents de la FPH se verront amputer de 10 % de leur rémunération en plus d'un jour de carence, et à compter du 1^{er} avril 2025, les salarié-e-s du privé qui gagnent plus de 1,4 du SMIC (2 522€ brut) verront leurs indemnités journalières passer de 52 € à 41 € brut / jour, en plus des trois jours de carence.

Après l'allongement des carrières à la suite de la réforme des retraites, les reculs concernent la reconnaissance de la pénibilité de nos métiers, et au prétexte de lutter contre l'absentéisme, les professionnels de santé subissent une nouvelle attaque contre leurs droits, leurs conditions de vie et de travail. Renforcer réellement l'attractivité des métiers de la santé, notamment chez les jeunes générations, dans un contexte post-crise sanitaire où les professionnels de santé, plus que jamais, ont éprouvé la nécessité de retrouver du sens au travail, semble être aux antipodes d'une priorité pour ce gouvernement qui envisage tout sous l'angle du désengagement de l'Etat.

En conséquence, pour ne pas subir une précarité aggravée, le risque de perte de rémunération va inciter les hospitaliers à de venir travailler « malades » au détriment de leur santé et au risque de contaminer le collectif de travail voire les patients.

**Une nouvelle violence pour les professionnels de santé !
Comment bien travailler en étant malade ?**

La violence et / ou l'agressivité de la part de patients et de familles, la violence intra équipe, la violence organisationnelle, managériale et institutionnelle, ainsi que la violence inhérente aux métiers du soin, en lien avec la douleur et la mort affectent déjà le quotidien de nos professionnels de santé.

CA SUFFIT !

AGISSONS ENSEMBLE !

DEFENDONS NOS DROITS ET GAGNONS EN DE NOUVEAUX !

Pour la CGT, l'amélioration de la santé des professionnels de notre champ ne passera que par l'amélioration des conditions de travail afin d'éviter le développement de l'épuisement physique et psychique des professionnels, et par le respect des temps et des rythmes de travail.

Le non-respect par les employeurs publics de l'application de l'art. L 722-1, L 722-2 et L 722-3 du Code Général de la fonction publique concernant la gratuité des soins pour les agents titulaires et la mise en place d'une complémentaire dans de mauvaises conditions pour le privé, ne font que légitimer la revendication de la CGT pour un « 100 % Sécu » pour toutes et tous.



LA CGT EXIGE :

- Le retrait immédiat des jours de carence,
- La suppression de la baisse de rémunération,
- Le retraite à taux plein à 60 ans et 55 ans pour les métiers pénibles,
- Le renforcement et indépendance totale de la médecine préventive,
- La gratuité des soins pour toutes et tous les professionnels de santé,
- L'arrêt de l'annualisation du temps de travail,
- Des formations, des embauches,
- Une véritable réduction du temps de travail, 32 heures soit 4 fois 8 heures par semaine et 30 heures de nuit soit 3 fois 10 heures par semaine.